

COMMISSION CALENDRIER

Commission restreinte du 11 septembre 2017

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COMPOSITION DES POULES

Modifications

SENIORS

D6C

Suppression de BEYNES FC 2.

Afin d'équilibrer le nombre d'équipe des poules et de maintenir les alternances souhaitées, la Cion décide de basculer VIROFLAY USM de D6B en D6C et de modifier le calendrier des ESSARTS LE ROI AGS 2 & VERRIERE FC 2 du fait du passage d'une poule de 12 équipes à 10 équipes.

Attention, du fait de ce changement, le championnat ne reprend pas dimanche

VETERANS

D5A/D5B

Afin d'équilibrer le nombre d'équipe des poules, la Cion décide de basculer AUBERGENVILLE FC 13 de D5B en D5A

CDM

D2C

Ajout de MONTIGNY LE BX AS 5

U19

D3A/D3B

Suppression de ECQUEVILLY EFC 1 en D3A & ST GERMAIN FC 1 en D3B.

Afin d'équilibrer le nombre d'équipe des poules, la Cion décide de basculer CONFLANS PORTUGAIS 1 de D3B en D3A.

D3D

Afin d'équilibrer le nombre d'équipe des poules et de maintenir les alternances souhaitées, la Cion décide de basculer MONTIGNY LE BX AS 1 de D3C en D3D et de modifier le calendrier du PERRAY FOOT ES 1.

U17

D4A/D4B

Suppression de MAGNANVILLE FC 2 & TRIEL AC 1 en D4B

Afin d'équilibrer le nombre d'équipe des poules, la Cion décide de basculer MAGNANVILLE FC 1 en D4B.

U15

D5B

Suppression de MAREIL SUR MAULDRE FC. Ajout de VERNEUIL ENTENTE 3.

La Cion prend note.